

TALENTS & TERRITOIRE

OSER LA RÉUNION

cpme
LA RÉUNION

DOSSIER

GARDEZ LA MAIN SUR VOTRE ENTREPRISE



LA CPME EN ACTION

GILETS JAUNES :
UN PLAN ORSEC PROPOSÉ

AT'MOT'SPHÈRE :
FAIRE DE LA QVT
UNE AMBITION TERRITORIALE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

La crise qui a frappée notre île en novembre a des impacts désastreux sur l'économie réunionnaise. Nous avons consacré une partie de ce numéro prévu avant cet événement au plan de Relance et de Sauvegarde (ORSEC) que nous proposons de mettre en œuvre à travers 16 propositions pour accompagner les dirigeants réunionnais à surmonter les difficultés sociales, fiscales et de trésorerie qu'elles traversent.



CONTINUONS À RENFORCER NOTRE LÉGITIMITÉ

Talents & Territoire,
Le magazine de la CPME Réunion
Directeur de la publication :
Dominique VIENNE
dvienn@cpmereunion.re
Rédactrice en chef :
Santhi VELOUPOULE
sveloupoule@cpmereunion.re
Comité éditorial :
Eric BUFFI, Jérôme CALVET
Assistance technique et rédaction :
Nazîha ISSOP et Benjamin POSTAIRE
Maquette :
Louise Ferry
lferry.contact@gmail.com
Crédits photos :
Shutterstock
Régie publicitaire :
02 62 96 43 16
Imprimeur : NID
Dépôt légal : Décembre 2018
ISSN : 2257-6126
Publication gratuite
Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.

54, chemin cachalot
Pierrefonds
97410 Saint-Pierre
nmogalia@cpmereunion.re
Site : www.cpmereunion.re
Facebook : CPME Réunion
Twitter : @CPME974

Chères adhérentes, chers adhérents,

Ponctué par la mise en œuvre de notre feuille de route D.E.F.I., l'année 2018 a constitué un véritable marqueur de lisibilité et de légitimité sur le territoire dont vous êtes les acteurs principaux.

Nous avons convaincu plus de 100 chefs d'entreprises de nous rejoindre en 2018 ainsi que 4 nouvelles fédérations métiers dans le cadre du développement de notre réseau. Nous avons rendu nos actions plus lisibles en allant à la rencontre des chefs d'entreprise afin de leur exposer notre vision de l'entrepreneuriat de territoire et trouver le meilleur accompagnement possible pour libérer leurs énergies créatrices.

Nous avons, dans le même temps, continué à améliorer notre offre de services afin d'être l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs réunionnais. La création des rencontres du financement a notamment permis de proposer les meilleurs leviers financiers selon le degré de maturité de chacun. Nos nombreuses commissions permettent par ailleurs d'informer et construire les projets de réformes qui s'enchaînent : formation professionnelle, Loi de finances, Sécurité sociale avec les exonérations de charges sociales.

Ce dernier dossier a particulièrement mobilisé nos forces. Nous avons activé tous les leviers institutionnels par le biais de nos députés, du Ministère et plus récemment du Sénat et de l'Élysée, afin d'alerter le gouvernement sur les conséquences catastrophiques pour notre économie locale et mettre en garde sur l'impact désastreux d'un tel projet de loi sur l'emploi dans nos TPE PME. N'oublions pas, au passage, notre mobilisation contre le prélèvement à la source qui érige le chef d'entreprise en percepteur. Nous continuons d'ailleurs à être mobilisés sur ce sujet en veillant aux conditions de mise en application de cette décision.

Parallèlement à ces activités sur le terrain, la sortie de notre annuaire des adhérents, pour nouer des activités ensemble, le guide actualisé de la réforme du code des marchés publics ainsi que la création de notre espace adhérents sur le site refait à neuf de la CPME Réunion doivent permettre de vous apporter l'information juste au bon moment.

Car c'est bien là notre promesse : permettre à nos adhérents de grandir et prospérer sur le territoire. Cela nous permet, en tant qu'organisation patronale représentant les TPE et PME patrimoniales, d'agir pour un regard différent de nos territoires océaniques, au niveau national et européen, et présenter La Réunion comme une terre de solutions, d'innovations, d'espoirs, de modèles originaux et prolifiques. En un mot : Faire de la Réunion un modèle en matière d'ancrage territorial de l'économie. C'est ici, portée par la CPME Réunion sur le terrain, que cette notion aujourd'hui employée par le plus grand nombre a pris sa source.

Le chemin est parfois difficile. Souvent, il n'est pas balisé.

La Stratégie du Bon Achat, afin de maximiser les effets économiques de la commande publique au bénéfice de nos entreprises locales, s'est exportée en Bretagne et nous travaillons pour l'amener en Nouvelle Calédonie, à Tours, Nantes et Toulouse. Nous avons également porté une mesure innovante afin de réduire les tensions entrepreneuriales liées aux délais de paiement avec l'affacturage inversé.

Dans le même temps, l'étude sur le Ré-Enracinement de l'économie locale, qui doit servir à créer un nouveau modèle économique basé sur la relocalisation des fuites économiques du territoire, fait son chemin en Guadeloupe et a rencontré un vif succès au Ministère de la Transition Écologique. L'étude ainsi livrée au territoire réunionnais est devenue en 2018 une dynamique avec une appropriation des conclusions par les Chambres consulaires et un plan de déploiement d'actions par filières dans le commerce, l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

Tous ces efforts méritent une mise en lumière et une reconnaissance : le trophée Entreprise et Territoire a clôturé sa deuxième édition en juin 2018 en récompensant l'entreprise locale Cogedal et l'entreprise gourmande Calicoco. Une quarantaine de candidature a été observée et les entrepreneurs du territoire ont, là encore, pu être éclairés grâce à nos partenaires dans cette aventure palpitante. Préparez-vous, l'édition 2019 nous réserve de nombreuses surprises.

Enfin, nous avons, grâce à nos mandataires notamment, œuvré pour incarner un dialogue social territorial inspirant. Car ce qui fonde l'authenticité de nos identités patrimoniales est le rapport direct et l'impact immédiat des parties prenantes de nos entreprises. A cet effet, nos collaborateurs sont nos meilleurs alliés, nos partenaires et il nous appartient de créer les conditions pour mieux se reconnaître.

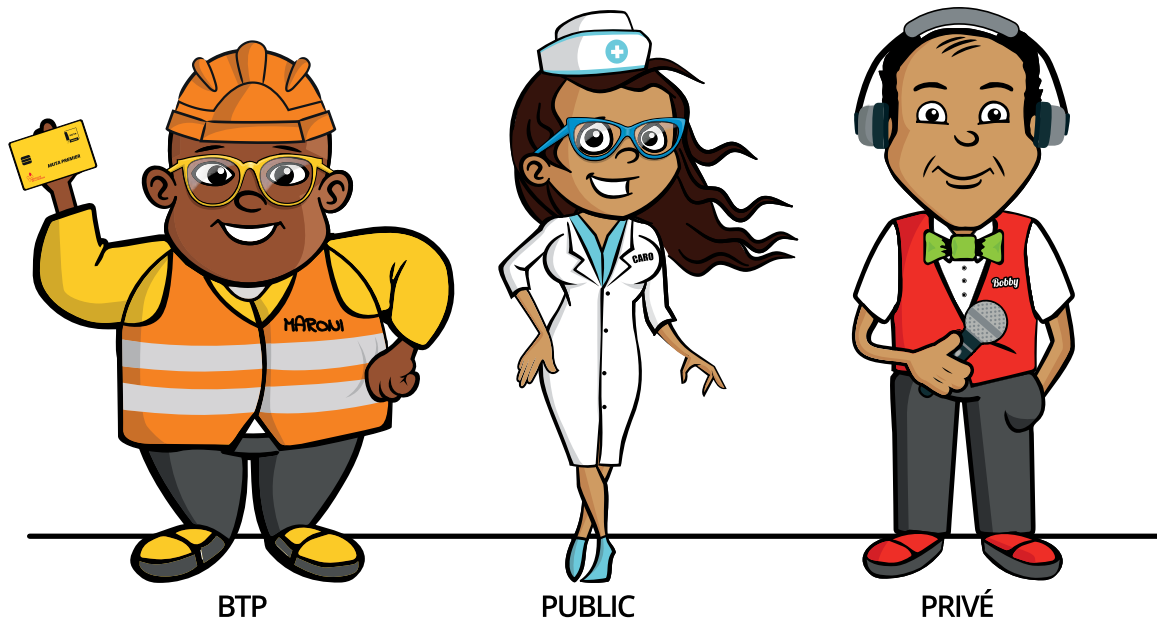
C'est pourquoi la CPME Réunion met beaucoup d'énergie dans le projet de qualité de vie au travail AT'MOT'SPHERE, basé sur des expérimentations lancées dans une vingtaine d'entreprises sur le territoire afin de faire progresser le dialogue social dans l'action au quotidien.

C'est là notre plus grande conviction : la CPME Réunion est et sera toujours ancrée dans l'action, dans l'expérimentation, dans la réalité du dirigeant ou des institutions. Elle œuvrera toujours, par le biais de projets, à changer les situations inconfortables, à proposer des alternatives ou des nouveaux modèles.

Le chemin est parfois difficile. Souvent, il n'est pas balisé. Mais c'est la force de notre engagement collectif qui permettra de continuer à ouvrir de nouvelles voies pour nos entrepreneurs et pour notre économie.

Dominique VIENNE, Président
Santhi VELOUPOULE, Déléguée Générale

MUTA Santé, la Complémentaire Santé pour tous les salariés.



BTP

PUBLIC

PRIVÉ

Les bonnes raisons de choisir **MUTA Santé**

- # **0€ de reste à charge** pour vos lunettes de vue ⁽¹⁾
- # **Aucune avance de frais** chez les professionnels de santé ⁽²⁾
- # **Prise en charge immédiate** de vos soins courants
- # **Pas de limite d'âge** à l'adhésion
- # **Suivi en ligne** de vos remboursements
sur www.mutasante.com
- # **Proximité** avec des agences sur toute l'île:
Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Gilles, Saint-Leu, Saint-Louis,
Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Joseph et Saint-André
- # **Plusieurs formules** de garanties au choix des salariés.

**CHEF D'ENTREPRISES
OU INDÉPENDANTS
CONTACTEZ-NOUS**



muta

Accueil téléphonique
personnalisé de 8h00 à 18h00

0262 947 700
www.mutasante.com



SOMMAIRE

06

NOS
ADHÉRENTS
ONT DU TALENT

06

ILS NOUS ONT REJOINTS

08

ILS NOUS REPRÉSENTENT

09

LA CPME
EN ACTION

10

SUR LE TERRAIN

14

BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS

16

ÉCHOS DE COMMISSIONS

17

LE
DOSSIER

18

ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT
POUR NE PAS LE SUBIR

19

LE TÉMOIN

20

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

22

GÉRER SES FORMALITÉS

23

OPTIMISER SA TRÉSORERIE

24

COLLABORER AVEC SES ÉQUIPES

25

AU CŒUR DE
L'ÉCONOMIE LOCALE

26

ÉCONOMIE LOCALE

29

POINT DE VUE D'EXPERTS



ILS NOUS ONT REJOINTS



JESSICA BAUZA, CVOI

Adhérer aux valeurs de la CPME Réunion était une évidence pour ne pas être isolée, rejoindre une équipe, pouvoir être conseillée et surtout faire évoluer mon entreprise. Le relationnel est important à la CPME Réunion, l'entraide permet d'avancer... En tant que gérante de CVOI, je me retrouve dans l'approche locale mise en avant par la CPME Réunion car CVOI promeut les compétences locales pour les recruteurs locaux.



DANY TISSIER, SOPHROLOGUE

Au moment où la CPME Réunion lance sa démarche AT'MOT'SPHERE dédiée à la Qualité de Vie au Travail et puisque j'interviens en entreprises en tant que sophrologue, je ne pouvais rester insensible à ce projet innovant et inédit ! Cette adhésion va également me permettre d'échanger avec d'autres chefs d'entreprises et indépendants.



GARY HOAREAU, BDH.IMMO

En s'inspirant de l'adage selon lequel "l'union fait la force", adhérer à la CPME devient une évidence ! En tant que jeune entrepreneur, cela me permet également d'avoir des repères sur les aspects économiques et fiscaux liés à mon activité. Échanger et partager avec mes confrères m'offrent une énergie pour dépasser les obstacles qui pourront se dresser sur mon parcours qui sera, je le sais, parsemé d'embûches.



LA CPME RÉUNION EST UNE
GRANDE FAMILLE QUI
ACCOMPAGNE, DÉFEND ET REPRÉSENTE
LES **ENTREPRISES LOCALES**.
REJOIGNEZ-NOUS !



FANNY DE LOZE, FANCY CONCIERGERIE

Si la création d'une entreprise s'apparente à une longue traversée du désert, la CPME est une vraie oasis où le partage, l'entraide et l'accompagnement sont des valeurs fortes. Savoir que nous ne sommes pas seul face au défi quotidien de l'entreprise nous rassure. Toute l'équipe de Fancy conciergerie est très heureuse de faire partie de cette grande famille.



JULIEN TENENBAUM, TRANSDEV SERVICES RÉUNION

Transdev Services Réunion attache une grande importance à son ancrage et son impact territorial. La CPME représente pour nous, un partenaire de référence dans nos relations avec l'ensemble du tissu économique réunionnais.

SAVE THE DATE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPME RÉUNION
LE 7 MARS 2019 !**

**POUR EXISTER,
INFLUER PROGRESSER ENSEMBLE,
REJOIGNEZ LE RÉSEAU
DES TPE/PME.
PENSEZ CPME !**

**VOTRE CONTACT
POUR ADHÉRER :
YOSHAA HASSENJEE
TÉL : 06 92 77 80 63
MAIL : adhesion@cpmereunion.re**

ILS NOUS REPRÉSENTENT



ADSTR : DES MANDATS POUR AGIR EN FAVEUR DU DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL

LA CPME RÉUNION SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TOUTE RÉCENTE ASSOCIATION POUR LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL À LA RÉUNION (ADSTR). L'OCCASION D'ŒUVRER CONCRÈTEMENT SUR DES SUJETS QUI SONT AU CŒUR DE LA DÉMARCHE ET DES ACTIONS DU SYNDICAT. AVANT D'ALLER PLUS LOIN, FAISONS CONNAISSANCE AVEC CETTE NOUVELLE STRUCTURE.

L'ADSTR : C'EST QUOI ?

L'Association pour le Dialogue Social Territorial à La Réunion (ADSTR) a été créée le 24 mai 2018 par sept des neuf organisations d'employeurs interprofessionnelles et organisations syndicales de salariés (une huitième a, depuis, rejoint l'association). Elle a pour objet de fédérer les partenaires sociaux, les pouvoirs publics et autres acteurs, pour favoriser, développer et animer le dialogue autour des évolutions et démarches relatives aux activités, aux entreprises, à l'emploi et à la formation à La Réunion. Son rôle est également d'informer et former au dialogue social territorial, d'accompagner ses membres dans l'exercice de leurs mandats au sein des instances de dialogue social territorial et d'intervenir en qualité de prestataire dans toute action permettant le développement du dialogue social territorial et sa valorisation.

QUELS SONT LES PROJETS ?

Un appel à projet TPE-PME a été émis le 18 avril 2018 par la DIECCTE de La Réunion et l'offre de l'ADSTR a été retenue pour deux axes. Le premier consiste à animer des travaux de dialogue social territorial par la mise en œuvre concrète d'actions, notamment dans le domaine de l'emploi et du développement de l'activité au niveau local. Le second axe doit permettre de présenter les informations et données relatives aux activités, aux entreprises, aux emplois et à l'offre de formation à La Réunion en permettant une lecture cohérente et logique tout en s'assurant de l'adhésion et l'implication des acteurs.

QUELLES ACTIONS CONCRÈTES SONT PRÉVUES ?

Pour atteindre les objectifs définis dans l'appel à projet, trois actions vont être mises en œuvre : un état des lieux du dialogue social territorial à La Réunion, l'animation de groupes de travail "activités, entreprises et emplois à La Réunion", et un séminaire "Le dialogue social territorial à La Réunion" programmé en avril 2019.

COMMENT LA CPME RÉUNION EST REPRÉSENTÉE ET DANS QUEL BUT ?

Trois membres de la CPME Réunion siègent à l'ADSTR : Dominique Vienne, Gérard Lebon et Eric Leung. Cette présence est nécessaire car le syndicat est particulièrement impliqué sur les notions de territorialité et d'ancrage local. Sa voix doit donc être entendue



LA VISION D'ERIC LEUNG

"L'ADSTR est une assemblée idéale pour faire émerger une Intelligence Territoriale collective permettant de partager un diagnostic commun sur les acteurs intervenant dans le dialogue social et économique. Il nous faut faire émerger les plus-values de chaque acteur pour que l'ensemble de nos contributions puissent être complémentaires et atteindre les objectifs déterminés par le plus grand nombre. Il est temps d'optimiser nos forces, tout en préservant la particularité de chacun".

dans les instances, organisations ou structures au sein desquelles les partenaires sociaux sont parties prenantes qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou d'autres acteurs de la société civile. À travers son mandat à l'ADSTR, l'objectif de la CPME Réunion est partager, diffuser et essayer sa vision d'une économie ancrée sur son territoire.



**LA CPME
EN ACTION**

10 SUR LE TERRAIN

14 BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS

16 ÉCHOS DE COMMISSIONS

SUR LE TERRAIN

AT'MOT'SPHÈRE : FAIRE DE LA QVT UNE AMBITION TERRITORIALE

TROISIÈME PILIER DE LA POLITIQUE RSE ENGAGÉE PAR LA CPME RÉUNION, LA QVT EST INCARNÉE PAR UNE DÉMARCHE INNOVANTE AUTANT QU'AMBITIEUSE BAPTISÉE AT'MOT'SPHÈRE. L'OBJECTIF EST D'EXPÉRIMENTER UN CERTAIN NOMBRE DE MÉTHODES ET METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE QUI SERA ENSUITE DISPONIBLE ET LARGEMENT DIFFUSÉ.

"Nous sommes des pionniers car cette démarche est totalement innovante". Priscilla Pillard, qui pilote le projet AT'MOT'SPHÈRE, ne cache pas son enthousiasme. Ni son ambition. *"La Qualité de Vie au Travail n'est pas une mode et nous souhaitons la faire entrer dans l'ADN des entreprises réunionnaises en impulsant une véritable démarche territoriale"*, poursuit la gérante et consultante en Ressources Humaines au cabinet 3ème Ligne.

Lancé au niveau opérationnel en septembre 2018, le projet prend corps un an plus tôt. La CPME Réunion répond à un appel à projet national de l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) sur la QVT territoriale. Il est retenu parmi les huit lauréats *"et même particulièrement plébiscité car, pour la première fois, il est proposé d'appliquer les principes de la QVT au secteur des services"*, précise Priscilla Pillard.

La première pierre de la démarche AT'MOT'SPHÈRE est posée. Elle complète l'édifice CPME Réunion en étant le troisième pilier de la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) engagée par le syndicat aux côtés de l'étude pour le ré-enracinement de l'économie locale (RÉELLE) et la Stratégie du Bon Achat (SBA). Ce projet s'inscrit également dans la réalisation de la feuille de route DEFI en incarnant le volet F : Faire de La Réunion le territoire océanique de référence en matière d'ancrage territorial.

La QVT, un facteur de performance économique

La première phase de la démarche AT'MOT'SPHÈRE a consisté à dresser un diagnostic de la qualité de vie au sein des TPE-PME réunionnaises via une étude se fondant sur l'expérience de 186 chefs d'entreprises et 189 collaborateurs salariés. Dans un second temps, d'octobre 2018 à mars 2019, des expérimentations sont menées au sein d'une quarantaine de TPE et PME volontaires

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



BÉNÉFICES PARTAGÉS



dans trois domaines particuliers : Climat social/relations au travail, Partage et création de valeur et Santé au travail.

Pour chacun des domaines, un groupe d'expérimentation (GEX) a été mis en place. *"Même si le champ d'expérimentation se limitera au secteur des services, nous avons décidé d'ouvrir la démarche aux entreprises de tous les secteurs pour nourrir la réflexion et continuons à accueillir des volontaires"*, explique Priscilla Pillard. La démarche aboutira, dans un troisième temps, sur la publication d'un document amené à être largement partagé et diffusé sur le territoire réunionnais mais également au niveau national.

"Les entreprises qui souhaitent entreprendre ou parfaire une démarche QVT y trouveront des méthodes testées et concrètes et dont les bénéfices sont positifs aussi bien pour les salariés que pour la performance économique de l'entreprise", conclut Priscilla Pillard.

AT'MOT'SPHÈRE : DÉCRYPTAGE D'UNE APPELLATION

Vous entendez parler de la démarche AT'MOT'SPHÈRE depuis plusieurs mois. Mais connaissez-vous la signification de cette appellation ? Un décryptage s'impose.

- Mon premier, "AT", n'est autre que l'acronyme d'Accident du Travail.
- Mon second, "MOT", incarne une démarche basée sur le dialogue social.
- Mon troisième, "SPHÈRE", fait référence aux trois domaines d'expérimentation : Climat social/relations au travail, Partage et création de valeur, Santé au travail.
- Mon tout est une démarche, "AT'MOT'SPHÈRE", matérialisée par un logo reprenant les trois sphères.

GROUPES D'EXPÉRIMENTATION : LES PIONNIERS DE LA QVT

LA DÉMARCHE AT'MOT'SPHERE ENGAGÉE PAR LA CPME RÉUNION ÉTANT NOVATRICE, ELLE NÉCESSITE DE S'APPUYER SUR DES FORCES VIVES VOLONTAIRES POUR DÉFRICHER LE TERRAIN. CELLES-CI ONT ÉTÉ REGROUPEES AU SEIN DE TROIS GROUPES D'EXPÉRIMENTATION (GEX) QUI SONT EN QUELQUE SORTE LE BRAS ARMÉ DE LA DÉMARCHE. FOCUS SUR LE TRAVAIL DE CES PIONNIERS DE LA QVT.

GEX 1 : Relation au travail et climat social

Le GEX 1 "Relation au travail et climat social" s'est réuni, pour la première fois, le 9 octobre autour de ses deux animatrices, Elodie Ethève, chef de projet à la CPME Réunion, et Eva Dijoux, Responsable RH chez E.Leclerc Réunion. Cinq membres composent actuellement ce GEX.

Cette première session a permis de présenter la stratégie d'action et réfléchir sur six thèmes : rédiger des définitions sur les thèmes de travail du GEX, définir la notion de "reconnaissance réciproque", benchmarker sur la notion de "reconnaissance réciproque", établir un état des lieux des actions de reconnaissance en place dans les entreprises, définir la notion d'"engagement réciproque" et établir un état des lieux des actions "relations au travail, climat social" en place dans les entreprises.

Pour Eva Dijoux, "intégrer la démarche AT'MOT'SPHERE permet, en collaboration avec d'autres entreprises, d'être acteur dans l'élaboration d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la performance globale des entreprises. Nous souhaitons contribuer au déploiement de la Qualité de Vie au Travail au sein des entreprises du territoire réunionnais".



GEX 2 : Partage et création de valeurs

Le GEX 2 "Partage et création de valeurs" est animé par Leïla Marimao, chef de projet à la CPME Réunion, et Samuel Lelong, responsable régional du cabinet F.Iniciativas. Il est actuellement composé de sept membres.

Sa première séance de travail, le 11 octobre, a permis de définir trois axes d'expérimentation dont découlent trois actions concrètes :

- Partage entre dirigeants et collaborateurs : "mettre en place une charte de valeurs dans son entreprise".
- Partage entre différents services : "travailler en mode projet en fonctionnant de manière horizontale".
- Partage entre collaborateur et managers : "rédiger un parcours d'intégration type pour mieux intégrer un nouveau collaborateur".

"La démarche QVT s'inscrit dans la stratégie F.Iniciativas depuis 2014 et, en tant que jeune manager, j'ai la chance de bénéficier des résultats de cette démarche au sein de notre agence, explique Samuel Lelong. Nous atteignons aujourd'hui une maturité qui me motive à partager le bénéfice de la QVT sur mes propres conditions de travail et celles de nos collaborateurs. C'est un outil puissant et un vecteur de performance économique en particulier dans un environnement interculturel. À titre personnel, c'est la démarche QVT qui m'a permis de m'épanouir professionnellement et d'évoluer rapidement au sein de mon organisation".

GEX 3 : Santé au travail

Le GEX 3 "Santé au travail" est animé par Nazîha Issop, chef de projet à la CPME Réunion, et David Carpanin, chargé Santé Sécurité au Travail à l'aéroport Roland Garros. Il est actuellement composé de six membres : deux chefs d'entreprise et quatre salariés, et accompagné par de nombreux référents techniques et professionnels comme : INTERMETRA, CGSS,...

Le 12 octobre, la première séance de travail a notamment permis, suite à la restitution de questionnaires, de définir avec les membres deux axes prioritaires : Faire de la santé un élément de ressource et limiter et gérer mieux la pression mentale.

"La santé au travail étant un sujet très large, nous travaillons actuellement sur le premier axe avec un focal sur des thématiques identifiées avec les membres pour une meilleure santé au travail : activité physique, nutrition, sommeil, ergonomie et risque routier. Nous allons mettre en place des actions concrètes pour répondre à cela, précise David Carpanin. Le meilleur moyen de prédire le futur c'est de le créer et être animateur dans cette aventure est une belle opportunité. J'espère contribuer à produire un outil concret, pragmatique et simple dans son application au sein de nos entreprises".



À FRANCE URBAINE, LE MODÈLE DU SBA RÉUNIONNAIS FAIT DES ÉMULES

À L'OCCASION DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE FRANCE URBAINE, UNE DÉLÉGATION PARISIENNE DE LA CPME RÉUNION ET DE LA CINOR A PRÉSENTÉ, AU NOM DE L'ASSOCIATION SBA, LE MODÈLE RÉUNIONNAIS. UNE INTERVENTION QUI A SUSCITÉ L'INTÉRÊT, NOTAMMENT AUPRÈS DE TROIS GRANDES MÉTROPOLIS.

"Nous nous sommes connectés aux métropoles de Tours, Nice et Toulouse, désireuses de dupliquer le modèle SBA sur leur territoire. C'est la preuve tangible que La Réunion est force de propositions et peut apporter des expériences dont la nation peut bénéficier et c'est une bonne nouvelle". Dominique Vienne, président de la CPME Réunion et de l'association SBA, croit dur comme fer que La Réunion peut être un modèle et un moteur de la France Océanique.

C'est pourquoi il joint, à chaque fois, l'acte à la parole. Le 9 octobre, il menait une délégation à laquelle s'était jointe Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME Réunion, et Joël Périgaud directeur de cabinet de la CINOR et représentant le Président Gérald Maillot. Une délégation qui est intervenue à l'Assemblée Nationale à l'occasion de la Commission développement économique de France Urbaine.

Présidée par David Kimefeld, Président de la métropole de Lyon, cette Commission a donc été l'occasion de rappeler l'ambition de l'association SBA, à savoir jouer le rôle de catalyseur des relations économiques sur deux points : accompagner les donneurs

d'ordre dans la mise en conformité et le dimensionnement de leurs appels d'offre à destination des TPE et PME, et améliorer l'information des entreprises et leur capacité à comprendre et maîtriser la commande publique.

"Il y a une force d'engagement des acteurs à La Réunion qui est remarquable"

"Dans le cadre de notre présence au conseil d'administration de France Urbaine, nous avons tenu à présenter à nos homologues hexagonaux ce mode de pilotage partagé de la commande publique. Les résultats de ce projet, qui prend de l'ampleur au-delà du territoire réunionnais, place La Réunion comme témoin positif", tient à préciser Joël Périgaud, directeur de cabinet de la CINOR.

Tours, Nice et Toulouse se sont montrées particulièrement réceptives au modèle du SBA réunionnais. Thibault Coulon, vice-président de Tours métropole Val de Loire, et Valérie Secheret, directrice de développement économique, ont notamment fait savoir qu'ils souhaitaient instaurer une dynamique similaire sur leur territoire. *"Il y a une force d'engagement des acteurs à La Réunion qui est remarquable. Le droit est au service des territoires et ceux-ci ont besoin de la vitalité des acteurs pour grandir",* a souligné Thibault Coulon à l'issue de la présentation.

Pour poursuivre sur cette lancée et continuer à inspirer des territoires, l'association SBA souhaiterait organiser une mission exploratoire à La Réunion. Ce serait l'occasion de présenter la démarche et entendre sur le terrain les retours d'expérience des entreprises et des collectivités. Là encore, les actes se joindront à la parole.





RÉFORME DES AIDES ÉCONOMIQUES : AU FRONT POUR DÉFENDRE LES TPE-PME

À LA CPME RÉUNION, LE DOSSIER EST TOUT EN HAUT DE LA PILE DEPUIS MARS 2018. LES PROJETS DE LOI DE FINANCES 2019 ET DE LOI DE FINANCES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2019 POURRAIENT, EN L'ÉTAT, AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LES CHARGES DES ENTREPRISES, NOTAMMENT DES TPE-PME. LE MOMENT EST PLUS QUE JAMAIS À L'ACTION.

Lettre au Président de la République, rencontre avec la ministre des Outre-mer, mobilisation des acteurs économiques locaux, tous les moyens nécessaires sont en ordre de marche. L'enjeu : mettre le législateur face à ses responsabilités pour éviter que les projets de Loi de Finances 2019 (PLF) et Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2019 (PLFSS) ne soient un caillou supplémentaire dans la chaussure des chefs d'entreprise réunionnais.

Le 7 novembre, c'est une lettre adressée à Emmanuel Macron et cosignée par 10 organisations patronales qui tirait la sonnette d'alarme et demandait expressément une révision du PLFSS2019. En cause : un dispositif de transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en baisse de cotisations sociales pour les employeurs ultramarins. *“La mise en place du dispositif proposé a pour conséquence une augmentation des coûts salariaux qui s'avère être de l'ordre de 14 fois supérieure aux diminutions constatées pour les autres entreprises. Les entreprises les plus fortement impactées sont – contrairement aux objectifs poursuivis – les entreprises de moins de 11 salariés”,* fait valoir la lettre.

Pour illustrer leurs craintes, les organisations signataires s'appuient sur une étude attestant que *“sur 74 entreprises de moins de 11 salariés, 38 subiront une augmentation des charges sociales dont le total s'établit autour de 255.000€, soit une augmentation moyenne de 7.000€ par entreprise. Les 36 autres entreprises bénéficieront d'une diminution de charge pour un total de 30.000€, soit une économie par entreprise de moins de 1.000€. Pourtant, ce*

sont les entreprises qui voient leurs coûts augmenter qui sont les plus gros recruteurs avec un effectif deux fois plus important”.

“Les entrepreneurs que nous sommes livrent une analyse micro-économique”

Sur ce point, Dominique Vienne, président de la CPME Réunion explique : *“Là où les entrepreneurs que nous sommes livrent une analyse micro-économique, entreprise par entreprise, le législateur raisonne lui par grande masse macro-économique en évoquant “des gagnants et des perdants”. Ce même législateur qui avait fait la promesse que la réforme des aides économiques boosterait l'activité et simplifierait les dispositifs d'aides afin de libérer les forces entrepreneuriales”.*

Toujours concernant le PLFSS, une rencontre a eu lieu le 26 octobre avec la ministre des Outre-mer, Annick Girardin. La Réunion Économique (RECO) a rappelé ses revendications et cette dernière s'est engagée à mettre en œuvre des échanges techniques afin de *“co-construire les paramètres d'application micro-économiques”.* Une avancée non-négligeable.

Parallèlement, la CPME Réunion se montre également pro-active sur le dossier tout aussi brûlant du PLF2019. Le syndicat fait ainsi valoir trois amendements : la suppression du plafonnement de la réduction d'impôt sur le revenu dans les DOM, le maintien du mécanisme de TVA non-perçue récupérable et l'aménagement du crédit d'impôt pour investissements productifs.

BRÈVES D'ÉVÉNEMENTS



CRISE DES GILETS JAUNES : LA CPME RÉUNION PROPOSE UN PLAN ORSEC

ORSEC : ORGANISER LA RELANCE ET LA SAUVEGARDE DE L'ÉCONOMIE ET LA CONSOMMATION. C'EST LE PLAN PROPOSÉ LE 28 NOVEMBRE PAR LA CPME RÉUNION POUR GÉRER LA CRISE DES "GILETS JAUNES" QUI A SECOUÉ LA RÉUNION ET DIRECTEMENT IMPACTÉ LES TPE ET PME. UN PLAN QUI SE DÉCLINE EN 16 PROPOSITIONS AUTOUR DE TROIS OBJECTIFS.

La grave crise économique engendrée par le mouvement des "gilets jaunes" a nécessité une mobilisation de tous les instants. La CPME Réunion s'est notamment associée à l'action du collectif des entrepreneurs réunionnais, composé de 48 fédérations métiers et syndicats interprofessionnels. Collectif qui a appelé à une journée "Entreprises mortes" le 28 novembre et formulé cinq mesures d'urgence à l'État.

Mais face à la gravité de la situation, la CPME Réunion a également demandé la mise en œuvre d'un plan ORSEC pour Organiser la Relance et la Sauvegarde de l'Économie et la Consommation. Ce plan se concentre autour de trois objectifs à savoir :

- **Organiser** l'ensemble des acteurs concernés pour maîtriser les risques économiques,
- **Relancer** et soutenir l'activité pour favoriser la reprise,
- **Sauvegarder** l'écosystème entrepreneurial grâce à un accompagnement rapproché des TPE-PME.

Pour atteindre ces objectifs, 16 propositions concrètes ont été formulées par le syndicat :

- 01** Constituer une cellule formelle nommée cellule ORSEC, composée d'acteurs institutionnels et organismes sociaux, banques, assurances et organisations professionnelles, se réunissant selon une fréquence hebdomadaire, en vue d'assurer la coordination et le suivi de la crise actuelle.
- 02** Donner les moyens d'améliorer et renforcer les fonds propres et les fonds de roulement des entreprises.
- 03** Assurer une visibilité de la commande publique.
- 04** Favoriser la création d'emploi.
- 05** Rétablir l'image de La Réunion.
- 06** Encourager l'ancrage local de l'économie.

- 07** Soulager les difficultés immédiates de trésorerie des entreprises en encadrant l'intervention des banques.
- 08** Assouplir les contraintes fiscales qui pèsent sur les entreprises et les entrepreneurs indépendants.
- 09** Publier un décret en urgence déclarant l'état de catastrophe économique pour cas de force majeure imprévisible, insurmontable et extérieur aux personnes concernées.
- 10** Permettre le recours à l'activité partielle (chômage partiel ou technique) pour toutes les entreprises et entrepreneurs indépendants.
- 11** Admettre par décision ministérielle un dépassement du délai des faits générateurs (achèvement des travaux et des fondations, début d'activité...) pour cas de force majeure.
- 12** Coordonner la gestion des marchés publics pour faire face à la crise.
- 13** Accompagner les entreprises et les entrepreneurs indépendants dans les relations avec leurs partenaires.
- 14** Permettre la reprise du transport de marchandises.
- 15** Assurer la gestion du fret maritime et aérien.
- 16** Faciliter les déplacements des salariés des secteurs prioritaires en leur donnant la priorité de circulation.

Ce plan a vocation à être percutant pour engager la mobilisation et lancer une synergie entre l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels. Ces propositions présentées, à portée pédagogique, visent à apporter des solutions de proximité aux entreprises démunies pour leur permettre de faire face à leurs difficultés.



CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI : AIDE AU RECRUTEMENT ET ANTICIPATION DES BESOINS

LA CPME RÉUNION ET PÔLE EMPLOI ONT SIGNÉ UNE CONVENTION CADRE POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS. CELLE-CI DOIT PERMETTRE AUX ADHÉRENTS DU SYNDICAT DE BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AU RECRUTEMENT ET DE MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE.

“Articuler et renforcer leurs moyens et outils existants afin de répondre aux besoins des entreprises adhérentes à la CPME, et par la même favoriser l’insertion professionnelle des demandeurs d’emploi”. C’est l’objet de la convention cadre signée par la CPME Réunion et Pôle Emploi le 14 septembre dernier pour une durée de trois ans.

Cette convention, elle s’articule autour de trois axes. Tout d’abord, *“l’aide au recrutement pour les entreprises adhérentes et l’information sur les aides et mesures proposées par Pôle Emploi”*. Autre objectif : *“L’anticipation des besoins des entreprises et la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d’emploi via le maintien ou le développement de leurs compétences. Enfin, elle permettra “la mise en place d’actions conjointes d’information et de communication”*.

“Développer une relation privilégiée” avec les conseillers entreprises

En formalisant un tel partenariat, la CPME Réunion offre à ses adhérents de véritables opportunités en terme de recrutement. Pôle Emploi s’engage en effet à *“informer les entreprises adhérentes de la CPME Réunion de son offre de service, notamment sur le volet numérique (...), à accompagner ces entreprises dans leurs besoins en recrutement (...) et à mettre à disposition une liste actualisée des responsables d’équipes dédiées entreprises, avec leur adresse mail, afin de développer une relation privilégiée”*.

Le syndicat se donne également les moyens d’influencer positivement l’évaluation des besoins en main d’œuvre du marché de l’emploi en apportant *“sa contribution au développement de l’expertise sectorielle au sein des agences Pôle Emploi à travers des actions visant*

à mieux faire connaître les besoins et les évolutions des métiers au sein des entreprises adhérentes”.

De manière générale, la conclusion de cette convention installe la CPME Réunion et ses adhérents au cœur des problématiques liées aux recrutements de collaborateurs. Un enjeu majeur aussi bien pour les TPE et PME locales que pour l’activité économique et le développement de La Réunion.

LES “PORTÉS” DE RÉUNION PORTAGE PEUVENT ADHÉRER À LA CPME RÉUNION

Le 23 octobre, la CPME Réunion a conclu une convention avec Réunion Portage, agence de portage salarial par ailleurs adhérente du syndicat. Les intervenants qui conventionnent Réunion Portage pour porter leur activité peuvent désormais s’engager à la CPME Réunion et bénéficier des différents services proposés par le syndicat.

Au travers de cette convention, conclue pour une période d’un an, la CPME Réunion s’engage notamment à offrir l’accès à l’ensemble de ses services et événements (en dehors de l’Assemblée générale statutaire) à chacun des portés-partenaires, leur permettre d’être référencés dans l’annuaire numérique, les mettre en valeur sur les réseaux sociaux et leur donner accès à la page Facebook fermée des adhérents, ou encore leur garantir une intervention lors d’un événement, une commission ou un atelier organisé par la CPME Réunion.

ÉCHOS DE COMMISSIONS



GRUPE DE TRAVAIL BOULANGERIES-PÂTISSERIES ARTISANALES : REPRISE DE L'ASSOCIATION DES BOULANGERS-PÂTISSIERS 974

L'Association des boulangers-pâtisseries 974 va renaître de ses cendres. En sommeil, elle tenait son Assemblée Générale le 31 octobre dernier. Le Groupe de Travail (GT) Boulangeries-pâtisseries artisanales mis en place par la CPME Réunion en a profité pour reprendre cette association afin de lui redonner vie.

Huit membres du GT Boulangeries-pâtisseries artisanales sont désormais administrateurs de l'association dont le Président, Jean-Luc Iglicki, le Trésorier, Johann Olivier, et le Secrétaire, Alain Mairaville.

Pour rappel, c'est dans le cadre de la Commission Artisanat dirigée par Cédric Daly qu'a été mis en place ce GT Boulangeries-pâtisseries artisanales regroupant près de 25 structures. Son objectif est de prendre en considération et traiter les intérêts collectifs des artisans boulangers-pâtisseries de La Réunion, de les fédérer au sein d'une organisation où ils se sentent représentés et d'aboutir à une nouvelle convention collective de la boulangerie-pâtisserie à La Réunion.

Ces objectifs seront mis en œuvre via trois thématiques sur lesquelles plancheront des groupes de travail dédiés : décryptage et mise en œuvre optimisée de la convention collective, actions de formation de jeunes ou de moins jeunes en phase de reconversion, constitution d'une nouvelle association représentative des artisans boulangers pâtisseries de La Réunion.



COMMISSION ENI : LE HACKING DE DONNÉES "N'EST PAS UN MYTHE"

La Commission Économie Numérique et Innovation a profité du mois européen de la cybersécurité pour sensibiliser les chefs d'entreprise sur cette question. Le 30 octobre, au coworking Lizine de La Mare, une quinzaine de participants ont abordé des sujets comme le vol de mots de passe ou le phishing. Un kit de sensibilisation comprenant des fiches mémo et des affiches à diffuser auprès des collaborateurs a également été transmis. Ce kit est d'ailleurs à retrouver sur l'espace adhérent du site de la CPME Réunion.

"L'idée, c'est de rappeler que la cybersécurité c'est avant tout des règles simples et de bon sens, explique le directeur de la Commission ENI, Sébastien Briet. Surtout, il est important de montrer que ce n'est pas un mythe et que ça n'arrive pas qu'aux autres". Pour preuve, parmi les participants certains ont témoigné avoir déjà été victimes de hacking et ont ainsi pu partager leur expérience.



RENCONTRES DU FINANCEMENT : LE GUICHET FEDER FAIT RECETTE

À la demande générale et devant le succès des deux premières sessions, un troisième volet des Rencontres du Financement consacrées au guichet FEDER va voir le jour. Ces rencontres, organisées dans le cadre de l'offre de service développée par la Cité des Entrepreneurs, mettent en relation les adhérents CPME Réunion avec les personnels de la Région Réunion gérant le guichet FEDER.

Un décryptage et des "fiches actions", avec un focus sur les secteurs des TIC et de l'industrie, ont été proposés aux participants. Certains adhérents, qui ne pensaient pas pouvoir bénéficier du programme FEDER, ont même pris directement rendez-vous avec les intervenants de la Région Réunion.





LE DOSSIER

**ÊTRE ACTEUR
DU CHANGEMENT
POUR NE PAS
LE SUBIR**

- 19** LE TÉMOIN
- 20** DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ
- 22** GÉRER SES FORMALITÉS
- 23** OPTIMISER SA TRÉSORERIE
- 24** COLLABORER AVEC SES ÉQUIPES



ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT POUR NE PAS LE SUBIR

Être chef d'entreprise, c'est être en capacité d'anticiper les évolutions technologiques, économiques, réglementaires ou managériales. Cela demande d'être en veille et assez agile pour s'adapter en temps réel. Peut être plus que jamais, le monde change. Les premiers impactés par ces profondes mutations sont les acteurs économiques et, en tête, les TPE-PME. Mais plutôt que de subir le changement, il est nécessaire d'en être acteur.

Ce dossier, sans prétendre être exhaustif, a pour ambition de recenser les principales évolutions dans l'environnement du chef d'entreprise pour en comprendre les enjeux. Le rôle de la CPME Réunion est d'être aux côtés des dirigeants et de les accompagner au quotidien pour y faire face.

Pour le développement de l'activité, le syndicat s'inscrit dans une démarche à long terme via le SBA, qui doit permettre un meilleur accès aux marchés publics aux TPE-PME, et l'étude RÉELLE pour Ré-Enraciner l'Économie LocalE et ainsi limiter les fuites économiques. Plus pragmatiques, le Guide de la commande publique, récemment remis à jour et téléchargeable sur le site, ou encore les ateliers de la dématérialisation, viennent compléter l'accompagnement.

Les formalités administratives, soumises à d'importantes transformations, sont également un enjeu important auxquels sont confrontés les dirigeants de TPE-PME. La Déclaration Sociale Nominative (DSN) et maintenant le Prélèvement à la Source (PAS) nécessitent un changement d'organisation et la maîtrise de nouveaux outils. Outre le travail de lobbying pour ne

pas tout faire peser sur les entreprises, des formations et ateliers ont été mis en place pour accompagner les dirigeants.

Sur la question de la trésorerie, là aussi la CPME Réunion se veut force de proposition. C'est pourquoi l'organisation actionne un maximum de leviers, notamment au niveau national, pour développer le recours à l'affacturage inversé. Cette solution doit être généralisée pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'être payées dans des délais raccourcis pour des prestations qu'elles ont, rappelons-le, déjà fournies. Les Rencontres du Financement, permettant une mise en relation directe avec les acteurs du financement qu'ils soient publics ou privés, sont également un format qui a fait ses preuves.

Enfin, le chef d'entreprise est avant tout un manager. Et dans ce domaine, aussi, les pratiques évoluent vite. L'avènement du numérique et l'arrivée dans le monde professionnel des générations Y et bientôt Z bouleversent les codes et les modes de travail. La Qualité de Vie au Travail (QVT) est désormais considérée, à juste titre, comme un facteur de productivité et donc de compétitivité. La démarche AT'MOT'SPHÈRE que nous avons entamé entre parfaitement dans cette logique, tout autant que la mise en avant, avec le Trophée Entreprise & Territoire, des entreprises responsables.

Pour toutes ces raisons, la CPME Réunion souhaite être moteur dans l'inéluctable changement auquel se confrontent chaque jour les chefs d'entreprises réunionnais. Ce dossier et une pierre supplémentaire, si petite soit-elle, dans le mur bâti à force d'engagement et de conviction.

LE TÉMOIN

ÉRIC BUFFI

“VEILLER À NE PAS DÉTRUIRE LE LIEN SOCIAL”

À LA TÊTE DE L'ENTREPRISE BUFFI SATP QU'IL A CRÉÉE IL Y A 30 ANS, ERIC BUFFI A CONSTATÉ BIEN DES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'OUTILS ET DE MÉTHODES DE TRAVAIL. S'IL EST BIEN CONSCIENT DES ENJEUX ET DE LA NÉCESSITÉ D'INTÉGRER CES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL, IL RESTE NÉANMOINS PRUDENT.

COMMENT AVEZ-VOUS VU ÉVOLUER LES MODES DE TRAVAIL AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE EN 30 ANS ?

Petit à petit, sans forcément que l'on s'en rende compte, les nouvelles technologies ont envahi notre environnement de travail, et, insidieusement, nous ont conditionné selon un modèle normatif en nous faisant quelquefois perdre les notions essentielles au profit de l'accessoire. Je pense qu'il est nécessaire d'imaginer d'autres façons de travailler pour rester innovants.

CONCRÈTEMENT, COMMENT CES ÉVOLUTIONS SE MANIFESTENT-ELLES ?

Par exemple, le plan comptable n'a pas changé depuis 1982, c'est simplement la manière et l'outil utilisé qui a évolué. Pour les appels d'offre, c'est la même chose. Au lieu de répondre sur papier, on le fait de manière 100% numérique depuis le 1er octobre. Au 1er janvier 2019, ce seront les factures qui seront dématérialisées mais, au final, seul le média a changé. Toutefois, ces nouveaux modes de transmissions nous imposent une réflexion sur l'archivage et le classement qui, en définitive, pourraient compliquer la tâche dans un premier temps si on n'y réfléchit pas.

COMMENT VOUS PRÉPAREZ-VOUS À CES ÉVOLUTIONS ?

Depuis plus d'un an, nous nous consacrons à la transition numérique, aussi bien pour le soft que pour le hard. Un collaborateur a été spécialement désigné pour cette mission. Aujourd'hui, nous disposons des dernières versions de tous nos logiciels, soit avec une licence spécifique soit par des abonnements sur Internet. Notre messagerie est sur le cloud et nous avons de plus en plus recours à la signature électronique pour les documents. Nous mettons également en place le PAS (ndlr Prélèvement à la Source) et la DSN (ndlr Déclaration Sociale Nominative) avec le service comptabilité. Nos charges sociales et fiscales sont réglées via le web, ainsi que nos virements bancaires et les salaires.

“Ces évolutions vont dans le sens de l'Histoire”

QUELS OBSTACLES RENCONTREZ-VOUS ?

Au-delà de la mise en place technique et opérationnelle, il est important de bien communiquer en interne. Surtout pour la mise en place du PAS car on touche à la sphère privée. Nous sommes dans une phase de transition et, même si ces évolutions vont dans le sens de l'Histoire, il nous faut garder le recul nécessaire et prendre la mesure des conséquences positives comme négatives de ce progrès.



QUELLES PEUVENT ÊTRE CES CONSÉQUENCES ?

Le télétravail peut être une bonne chose, nous réfléchissons actuellement à le proposer à une collaboratrice enceinte afin de lui éviter deux fois par semaine la fatigue des embouteillages matinaux. Mais mal utilisé, le télétravail peut être un facteur d'isolement préjudiciable à la cohésion nécessaire de nos équipes. Personnellement, je crois beaucoup aux vertus du contact humain. Les mails et l'intranet sont devenus des outils incontournables, mais là encore je privilégie les échanges directs à l'oral pour certains documents et reporting. Les mails ne doivent servir qu'à informer, et non à commenter, l'intranet, ne doit servir qu'à la traçabilité et l'archivage de nos divers documents et non à échanger.

CES ÉVOLUTIONS ONT-ELLES CHANGÉ LES RAPPORTS DANS L'ENTREPRISE ?

Je vais prendre un exemple. Dans notre entreprise, deux générations se côtoient et quand un trentenaire envoie un mail à un collègue plus âgé qui est assis dans le bureau d'à côté, cela peut créer de l'incompréhension, voire être interprété comme un manque de respect. Il faut donc veiller à ne pas détruire le lien social. La technologie, comme tout objet, dépend de l'usage qu'on en fait et il faut ne pas perdre l'essentiel, la technique est à notre service et non l'inverse.

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

YANNICK PARIS

“LA DÉMATÉRIALISATION EST UNE ÉVOLUTION, PAS UNE RÉVOLUTION”

PRÉSIDENT DE LA SAS LPME, YANNICK PARIS FORME LES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LA DÉMATÉRIALISATION ET SES ENJEUX. TECHNIQUEMENT, IL NE VOIT DANS CETTE ÉVOLUTION QUE DES ASPECTS POSITIFS MAIS MET EN GARDE CONTRE UNE DÉSHUMANISATION DES RAPPORTS. INTERVIEW.



LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS SUPÉRIEURS À 25.000 EUROS EST EFFECTIVE DEPUIS LE 1ER OCTOBRE, QUEL CONSTAT DRESSEZ-VOUS DE CETTE MISE EN PLACE ?

Il y a, encore, une méconnaissance des règles. Aussi bien au niveau des entreprises que des acheteurs. Par exemple, il y a une confusion entre la réponse dématérialisée à un appel d'offre et le fait de signer électroniquement le marché. Certaines collectivités incluent dans leur cahier des charges la signature électronique alors qu'elles n'y sont pas obligées ce qui exclut de fait certaines TPE-PME. J'envoie donc un message d'alerte aux collectivités : n'ajoutez pas un facteur de complexité supplémentaire avec la signature électronique !

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CHEFS D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES APPELS D'OFFRE ?

La première barrière est psychologique. Le changement inspire de la crainte et génère des idées reçues, surtout quand ce changement est lié au numérique. La seconde barrière est technique. Il est nécessaire de se former et on constate une très grande hétérogénéité en ce qui concerne les compétences informatiques. Une fois ces barrières dépassées, les chefs d'entreprise s'aperçoivent rapidement des nombreux avantages de la dématérialisation et y adhèrent.

“Les échanges sont nécessaires pour une commande publique intelligente”

QUELS SONT CES AVANTAGES ?

Techniquement, il n'y a que des points positifs. C'est plus rapide et il est possible de déposer un plis dans les derniers instants sans contrainte d'envoi ou de transport. C'est également plus économique et écologique car on utilise moins de papier et

limite les déplacements. Enfin, et contrairement à ce que beaucoup pensent au premier abord, le processus est nettement plus sécurisé qu'avec des enveloppes.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX CONSEILS QUE VOUS DONNERIEZ À UN CHEF D'ENTREPRISE POUR BIEN GÉRER LE PASSAGE À LA DÉMATÉRIALISATION ?

Le premier c'est déjà de ne pas avoir peur. La dématérialisation est une évolution et pas une révolution. Le processus reste le même et est connu des chefs d'entreprise. Seul l'outil change. Le deuxième conseil est d'anticiper, se préparer et se former. Toutes les plateformes proposent des zones de test qui permettent de s'assurer que l'on sait faire les choses dans les règles et notamment que son environnement informatique est compatible.

DANS LES FAITS, EST-CE RÉELLEMENT LE CHEF D'ENTREPRISE QUI GÈRE LA RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE À UN APPEL D'OFFRE ?

Pas forcément. C'est un geste technique qui peut être délégué, dans une TPE PME, à l'assistante de direction. Pour un artisan, c'est bien souvent le conjoint collaborateur qui s'en charge. L'important est que le chef d'entreprise ait compris les enjeux de la dématérialisation car c'est une fonction support mais stratégique.

QUELS SONT SELON VOUS LES EFFETS NÉGATIFS INDUITS PAR LA DÉMATÉRIALISATION ?

Le risque, c'est de perdre la relation humaine. Les échanges entre les acheteurs publics et les acteurs économiques privés, qu'ils soient en amont ou en aval de l'appel d'offre, sont nécessaires pour avoir une commande publique intelligente et efficace. Il me paraît donc important que les donneurs d'ordre ne se contentent pas d'échanges informatisés et que la relation humaine perdure.

SBA : LA DÉMATÉRIALISATION "HUMAINE"

Yannick Paris met en garde contre une "déshumanisation" des rapports dans le cadre de la dématérialisation des appels d'offre publics. L'occasion pour lui de rappeler que "le SBA a agi en ce sens à plusieurs niveaux". Tout d'abord, des formations pour les entreprises mais également les acheteurs ont été organisées. L'association s'est notamment "battue pour que des informations supplémentaires sur la nature du marché soient transmises aux entreprises réunionnaises, parfois sous forme dématérialisée".

Mais surtout, "elle a mis en place et développé des temps d'échange entre les acteurs économiques de la commande publique pour que celle-ci soit efficace pour le territoire. Ces échanges sont au moins aussi importants que l'outil", assure Yannick Paris.

COMMANDE PUBLIQUE : TROIS ÉTAPES POUR ÊTRE EFFICACE

→ **La détection** : Avant de pouvoir répondre à un appel d'offre, il faut en avoir connaissance. Il est donc nécessaire de mettre en place une veille et un système d'alerte performants pour être informé à temps des appels d'offre dans son secteur d'activité.

→ **La proposition** : L'étape suivante consiste à répondre à l'appel d'offre en respectant le cahier des charges. Les appels d'offre de plus de 25.000 euros sont désormais systématiquement dématérialisés et certains demandent également une signature électronique. Il est nécessaire de mettre en place les outils nécessaires pour ne se fermer aucune porte.

→ **La facturation** : En fonction de la taille de l'entreprise, la facturation dématérialisée est déjà ou sera très bientôt obligatoire. Il faut utiliser la plate-forme chorus-pro.gouv.fr et éventuellement se former à son utilisation.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE : PAS ENCORE OBLIGATOIRE MAIS DÉJÀ INDISPENSABLE

Mise en place en 2000, la signature électronique permet de signer un document transmis par voie électronique et que celui-ci est le même caractère légal que s'il était signé à la main. Pas obligatoire dans le cadre d'appels d'offre publics, il peut néanmoins être demandé par l'acheteur. Une TPE PME n'ayant pas la possibilité de signer électroniquement ne peut donc pas répondre...

Pour Yannick Paris, "les collectivités vont, au fur et à mesure, généraliser le recours à la signature électronique pour l'attribution de marchés, il est donc important de commencer à s'équiper et si nécessaire se former". Pour la signature électronique, un certificat doit être délivré par un organisme homologué par l'État et un contrôle d'identité effectué. Une démarche qui peut prendre de quelques jours à trois semaines.

INDISPENSABLE !



LE GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE EST ARRIVÉ

Pour accompagner les chefs d'entreprises dans toutes ces démarches, la CPME Réunion a développé une offre de service conséquente. Le Guide de la commande publique, composé de 10 fiches pratiques, a été mis à jour suite aux réformes. Il est ouvert à tous et disponible sur le site de la CPME Réunion. Il introduit EVAMAP, un outil en ligne recensant les marchés publics disponibles sur le territoire. Des ateliers sur de la dématérialisation ont également été organisés avec plusieurs sessions de formation dirigée par LPME et Yannick Paris les 29 et 30 août puis 26, 29, 30 et 31 octobre. Différents modules, notamment sur la signature et la facturation étaient proposés.

http://cpmereunion.re/guide_commande_publique/



GÉRER SES FORMALITÉS

“IL NOUS APPARTIENT DE GOMMER LA COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE”

DIRECTRICE DÉLÉGUÉE DE LA CGSS RÉUNION, EMMANUELLE HOAREAU-SAUTIÈRES EXPLIQUE LA DÉMARCHE DE L'INSTITUTION AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISE POUR SIMPLIFIER LA GESTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, NOTAMMENT GRÂCE AU NUMÉRIQUE.



COMMENT LA CGSS FAIT ÉVOLUER SON OFFRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES CHEFS D'ENTREPRISE ?

Depuis plusieurs années, nous avons investi le champ des démarches en ligne. Un *focus group* réalisé il y a deux ans avait fait apparaître une double volonté chez les chefs d'entreprise : faciliter les démarches courantes tout en gardant un accompagnement personnalisé quand cela est nécessaire. Notre offre est donc bâtie sur deux étages. Tout d'abord, un socle qui permet de gérer les formalités de manière autonome en ligne et complétée, si nécessaire, par un accueil physique pour accompagner et former à la prise en main des outils. Et un deuxième étage, pour les sollicitations plus complexes et qui nécessitent de prendre du temps où nos experts rencontrent le chef d'entreprise pour lui proposer des réponses adaptées.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES EST-ELLE BIEN INTÉGRÉE PAR LES TPE-PME ?

Limiter les déplacements et éviter files d'attente en effectuant ses démarches en ligne constitue une demande forte des chefs

d'entreprise. Pour les TPE, c'est parfois plus compliqué mais il nous appartient de gommer la complexité administrative en construisant un parcours attentionné et en accompagnant tous les acteurs, notamment grâce à des partenariats avec l'Ordre des Experts-Comptables ou les Chambres consulaires. La dématérialisation est un levier pour être plus efficace et engager un rapport gagnant-gagnant avec les entreprises.

CES NOUVEAUX OUTILS ET USAGES MODIFIENT-ILS PROFONDÉMENT LA GESTION D'UNE ENTREPRISE ?

Il y a la dématérialisation mais aussi la data. C'est le croisement de ces deux notions et l'automatisation d'un certain nombre de procédures qui vont, à terme, simplifier la gestion de différentes démarches à notre niveau mais également au niveau de l'entreprise. L'ensemble de la société est actuellement en pleine phase de transition et la Sécurité Sociale n'est pas hors du monde. Les organisations sont plus plates et en réseau et nous devons construire un dispositif en conséquence tout en respectant nos valeurs et le respect de la vie privée.

DSN : “LA MONTÉE EN CHARGE A ÉTÉ PARFOIS COMPLIQUÉE”

DIRECTEUR ADJOINT DU RECOUVREMENT À LA CGSS, THIERRY DE LABURTHE PRÉCISE LES ENJEUX DE LA MISE EN PLACE DE LA DSN (DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE) DANS LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES.



COMMENT S'EST DÉROULÉE LA MISE EN PLACE DE LA DSN AUPRÈS DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES ?

En théorie, la DSN permet de n'effectuer qu'une déclaration par salarié et donc de simplifier les démarches. Dans les faits, cela nécessite de se doter et maîtriser plusieurs outils et la montée en charge a parfois été compliquée pour certaines structures, notamment les TPE. Depuis 2015, en collaboration avec des experts-comptables et les organisations représentatives comme la CPME Réunion, nous organisons des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

QUE PROPOSEZ-VOUS AUX ENTREPRISES QUI ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS À INTÉGRER CES NOUVELLES OBLIGATIONS ?

Aujourd'hui, près de 2000 entreprises réunionnaises ne remplissent par leurs obligations de DSN. Or, cela est nécessaire pour pouvoir

procéder au PAS (*ndlr Prélèvement à la source*) pour leurs salariés à partir de 2019. Le dispositif TESE, qui remplace à La Réunion le TTS, doit leur permettre de pallier à ce manque qui est bien souvent dû à une non-professionnalisation de la paye et concerne donc les très petites entreprises.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LA DÉMATÉRIALISATION DE CES DÉMARCHES EST-ELLE BIEN ACCUEILLIE ?

L'offre en ligne, que ce soit sur le site cgss.re ou urssaf.fr, est aujourd'hui très abordable et performante. Mais nous devons faire en sorte qu'elle soit mieux connue et diffusée car elle est encore trop peu utilisée, notamment lorsqu'on compare avec la métropole. Mais c'est un mouvement qui se fait naturellement et qu'on ne cherche donc pas à précipiter.

OPTIMISER SA TRÉSORERIE

PIERRE PELOUZET : "L'AFFACTURAGE INVERSÉ EST GÉNÉRATEUR DE CONFIANCE ET DE TRÉSORERIE"

MÉDIATEUR DES RELATIONS INTER-ENTREPRISES AUPRÈS DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF, PIERRE PELOUZET TRAVAILLE NOTAMMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AFFACTURAGE INVERSÉ. UN OUTIL QUI DOIT PERMETTRE AUX TPE ET PME D'ÊTRE PAYÉES PAR LES COLLECTIVITÉS DANS DES DÉLAIS RACCOURCIS ET AINSI OPTIMISER LEUR TRÉSORERIE.



QUEL EST LE RÔLE DE LA MÉDIATION DES ENTREPRISES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AFFACTURAGE INVERSÉ ?

Notre rôle est avant tout d'instaurer de la confiance entre les acteurs économiques, qu'ils soient privés ou publics. À travers la médiation, nous les installons autour d'une table pour qu'ils dialoguent et nous développons des outils qui doivent permettre de restaurer la confiance. L'affacturage inversé est un outil que nous avons identifié comme particulièrement intéressant pour résoudre les problèmes de trésorerie des TPE-PME.

COMMENT CE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL ?

L'idée, c'est que lorsqu'une entreprise facture un grand compte, elle puisse toucher le plus rapidement possible la somme due. Une fois que le donneur d'ordre valide la facture, un organisme financeur réalise un paiement anticipé en appliquant un taux d'intérêt très faible étant donné que le risque est minime.

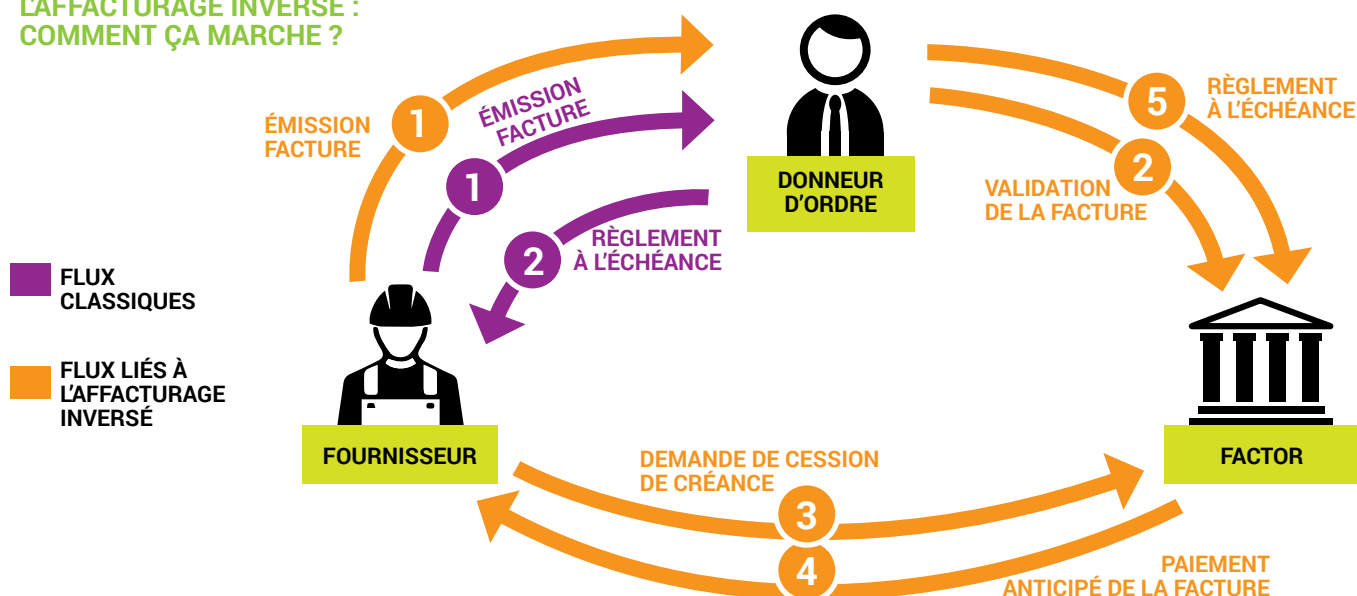
OÙ EN EST-ON DU DÉPLOIEMENT DE CETTE SOLUTION ?

L'outil n'est pas encore assez développé. Quelques grandes entreprises l'ont adopté au niveau national, comme EDF, mais c'est encore marginal. C'est avant tout dû à une méconnaissance de ce système par les donneurs d'ordre. Les TPE-PME sont également méfiantes. Enfin, nous devons mener une réflexion sur sa mise en place dans la sphère publique car c'est encore assez complexe.

QUELS MOYENS SONT MIS EN ŒUVRE POUR GÉNÉRALISER L'AFFACTURAGE INVERSÉ ?

Un article de la Loi PACTE prévoit d'encourager l'affacturage inversé pour qu'il soit en effet généralisé. Dans le même temps, il y a un gros travail d'évangélisation à mener. Il faut lancer le mouvement, notamment dans le secteur public, car ce dernier sera moteur. Il faut également le valoriser auprès des entreprises et les rassurer notamment en réaffirmant des conditions indispensables : il n'est pas obligatoire et les taux d'intérêt resteront très bas. On espère pouvoir déployer massivement l'affacturage inversé car il est générateur de confiance et de trésorerie.

L'AFFACTURAGE INVERSÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?



COLLABORER AVEC SES ÉQUIPES

“LA DIGITALISATION DU TRAVAIL DOIT SE FAIRE DE MANIÈRE CONCERTÉE”

INGÉNIEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AU SEIN DE LA CGSS, XAVIER FAREL ÉVALUE POUR NOUS L'IMPACT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE.



DANS QUELLE MESURE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES MODIFIENT-ELLES LE MONDE DU TRAVAIL ?

La révolution numérique induit une modification des outils utilisés et donc de l'organisation du travail. C'est équivalent aux bouleversements liés à la révolution industrielle mais à plus grande vitesse. Cela nécessite de s'adapter et s'informer car toutes ces évolutions peuvent être positives mais aussi négatives.

COMMENT LA DIGITALISATION DES TÂCHES EST-ELLE VÉCUE ?

Aujourd'hui, un salarié travaille en moyenne sur neuf applications différentes. Des applications parfois complexes. Cette digitalisation du travail doit se faire de manière concertée car le changement est important. La relation entre technologie et emploi est d'autant plus compliquée que ces technologies sont intégrées rapidement dans la société mais plus lentement dans le monde professionnel.

COMMENT ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR CE VOLET ?

Notre démarche est de rendre les entreprises autonomes sur ces questions en leur faisant prendre conscience des risques qui existent et de l'importance de les évaluer. Quand on parle de risques professionnels on pense automatiquement au travail en hauteur ou au risque chimique mais pas forcément aux risques psycho-sociaux liés aux usages numériques. Ils sont pourtant réels : surcharge d'informations, cyber-harcèlement ou même exposition aux champs magnétiques.

CONSTATEZ-VOUS UNE PRISE DE CONSCIENCE SUR CES QUESTIONS ?

Nous avons organisé une semaine sur la Qualité de Vie au Travail en juin et notamment une matinée sur le numérique et la santé. Ce travail a suscité beaucoup de remarques et d'interrogations, preuve que ce sujet est important et pris comme tel. Le principal danger, c'est de remplacer la réflexion par le réflexe.

TÉLÉ-TRAVAIL : NOUVELLE ORGANISATION ET CONSÉQUENCES



Le télé-travail, souvent cité comme une évolution inéluctable, n'est pas sans conséquences. Pour les salariés, mais également l'entreprise. *“Le télé-travail modifie en profondeur l'organisation et notamment le management des équipes”*, explique Emmanuelle Hoareau-Sautières, Directrice déléguée de la CGSS Réunion.

Un accord signé début novembre avec les représentants du personnel a entériné une démarche entreprise en début d'année au sein de la structure suite à *“une forte demande du personnel”*. Désormais, *“les salariés peuvent opter pour un, deux ou trois jours maximum de télé-travail par semaine, précise-t-elle. Pour les cadres et managers, c'est un forfait à l'année de 30 jours”*. Les salariés en télé-travail seraient, selon une évaluation interne, 30% plus performants chez eux.

La présence régulière sur le lieu de travail reste néanmoins indispensable. *“Mais il faut se poser la question de la valeur ajoutée à venir physiquement travailler. Nous pensons qu'elle est collective et collaborative c'est pourquoi nous devons réfléchir à organiser les locaux pour qu'ils soient adaptés à ces nouvelles manières de travailler”*, conclut Emmanuelle Hoareau-Sautières.



**AU CŒUR DE
L'ÉCONOMIE LOCALE**

26 ÉCONOMIE LOCALE

29 POINTS DE VUE D'EXPERTS

ÉCONOMIE LOCALE



INVESTISSEZ DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Une part prépondérante des efforts de développement économique des territoires est aujourd'hui consacrée à leur politique en matière d'attractivité. Or, la captation de richesses extérieures ne leur profite pas toujours. Nous vous avons déjà parlé des pertes de potentiels économiques locaux et du ré-enracinement des activités économiques grâce aux entrepreneurs du territoire. Le développement des marchés locaux, des secteurs porteurs d'un changement d'échelle vers des microsystèmes de production, plus circulaires (en privilégiant la réparabilité ou le recyclage), plus collaboratifs et inclusifs sont autant de solutions inspirantes pour encourager une économie réunionnaise plus ancrée dans son territoire.

Des efforts conséquents sont réalisés pour aider l'implantation des entreprises et l'innovation (par exemple, les programmes LEADER, ADEN, le fonds financier européen FEDER...), la valorisation du foncier et de l'immobilier d'entreprises, le développement de zones d'activité, de parcs industriels, de clusters high-tech, d'incubateurs (entreprise-reunion.re, village by CA l'incubateur du Technopole de La Réunion à Sainte-Clotilde, etc.).

ET VOUS, COMMENT FAVORISEZ-VOUS L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES ACTIVITÉS OU L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES EXISTANTES ?

La clé de la densification et de la diversification de l'économie réunionnaise passe aussi par l'investissement dans ses entrepreneurs locaux. L'investissement local (ou "LocaVesting") se présente alors comme un véritable levier de développement économique territorial.

COMMENT L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ ET LA FINANCE PEUVENT-ELLES CHANGER D'ÉCHELLE POUR MIEUX SERVIR L'ÉCONOMIE LOCALE ? QUEL PEUT ÊTRE LE RÔLE DE CHACUN POUR ENCOURAGER CETTE DYNAMIQUE VERTUEUSE ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paradoxe majeur : beaucoup de citoyens et d'acteurs économiques comprennent l'importance de l'investissement local sans pour autant y concentrer leurs investissements. La raison de cette incohérence est avant tout juridique et relève de la complexité des mécanismes qui régissent notre système financier. Pourtant, les règles ont récemment changé et font de la France un pays pionnier dans la finance participative ! Depuis 2014, la loi sur le financement participatif a assoupli le monopole bancaire selon lequel seul un organisme régulé pouvait faire un prêt à une entreprise. La loi a instauré une nouvelle dynamique en autorisant notamment les prêts rémunérés consentis par des particuliers à des personnes physiques ou morales pour "le financement d'un projet professionnel ou de besoin de formation". L'Autorité des Marchés financiers reconnaît dorénavant un statut d'intermédiaire en financement participatif pour permettre aux plateformes de prêts et de dons de mettre en relation des porteurs de projets et des prêteurs ou des donateurs dans un cadre régulé.

Au-delà des prêts, de nombreuses formes de financement orientées vers les entrepreneurs locaux existent. Utopies s'est lancée dans l'exploration de ces solutions aux côtés de Tudigo, première plateforme française de financement participatif local, et d'experts en financement local comme Woody Tasch (Slow Money Institute),

Raphaël Souchier (Made in Local), Aymeric Jung (Low Money Francophone, fonds d'investissement Quadria) et Michael Shuman (Local Dollars, Local Sense). Suite à ces différents échanges, les outils suivants sont apparus pertinents :

Les plateformes de financement participatif proposent de nombreux outils :

- Don contre don
- Prêt non rémunéré
- Prêt rémunéré
- Prêts de pair-à-pair
- Prise de parts (crowdfunding en equity)
- Actions ou obligations locales
- Pré-ventes

À titre d'exemple, PocPoc est le premier site de crowdfunding réunionnais "dédié au développement intelligent et durable" de La Réunion, développé avec le Crédit Agricole de La Réunion. Il a permis de financer La Tricyclerie qui consiste à collecter les déchets organiques des restaurants et des entreprises afin de les valoriser en compost ou encore Boutik Etik, une boutique distribuant des produits équitables et locaux.

Les clubs d'investisseurs ou fonds d'investissement locaux sont une autre solution : ils apportent l'épargne de proximité en fonds propres dans les TPE/PME locales. Exemple inspirant, Herrikoa, outil financier de capital-investissement solidaire de proximité et indépendant des réseaux bancaires, s'est lui donné dès 1980 cette mission dans tout le pays Basque.

Les banques aussi renforcent leurs offres pour l'épargne et l'investissement local. Par exemple, la banque australienne Bendigo mise sur le community banking qui permet aux clients de ré-enraciner leur épargne avec des produits d'épargne locaux, et de prendre part aux décisions de l'établissement, ou de nouveaux services bancaires comme les cartes locales de débit locales et les cartes de fidélité réinvestissent directement l'argent dans l'économie locale.

Ainsi, la dynamique pour la 3ème révolution industrielle dans les Hauts de France Rev3 a aussi permis la mise en place avec le Crédit Coopératif d'un livret d'épargne spécifique et attractif (afin d'encourager sur le long terme les épargnants modestes et les étudiants) destiné à financer les entrepreneurs de la transition : l'efficacité énergétique, le passage aux énergies renouvelables, les bâtiments producteurs d'énergie, le stockage de l'énergie, l'Internet de l'énergie, la mobilité des personnes et des biens, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité.

Ces différents échanges sur le LocaVesting montrent aussi que certains freins majeurs à l'investissement dans les petites entreprises peuvent être levés.

"Il est plus risqué et moins rentable d'investir dans les petites entreprises." Les expériences montrent que quand on crée une communauté d'investisseurs proches de l'entreprise dans laquelle elle investit, la communauté donne bien plus que du soutien financier et les entreprises sont plus à même de réussir (les investisseurs sont aussi clients, conseillers, promoteurs...). Les bénéfices de soutien de l'activité et des emplois proches dynamisent l'économie grâce aux effets multiplicateurs : l'activité créée va aussi pouvoir devenir votre cliente, financer les institutions locales.... L'étude REELLE a montré que pour chaque euro retenu à La Réunion, ce sont 1,3 euros supplémentaires qui circulent dans l'économie locale !



"Mais moi je ne suis pas un investisseur." Les multiples solutions disponibles permettent à tout le monde d'investir à son niveau, ne serait-ce qu'en pré-achetant les produits ou services d'une boutique ou entreprise qui se crée. C'est ainsi que la Biscuiterie Jeannette en Normandie, en pré-vendant sa production de madeleines (570 000 euros collectés sur Tudigo) a pu sauvegarder ses emplois, investir dans une nouvelle ligne de production et prévoir la création de 47 emplois supplémentaires dans les 5 années à venir !

"Ça c'est pour les startups !" Les entreprises existantes ne savent pas toujours qu'elles peuvent passer par ces systèmes de financement. En complément des institutions bancaires, les acteurs des plateformes de financement participatif sont de formidables carrefours pour faire se rencontrer l'offre et la demande éparées et se positionnent en véritables analystes et conseillers pour des plans d'investissements solides et qui ont du sens.

Investir son argent dans les entrepreneurs de La Réunion, c'est se saisir du destin commun des acteurs économiques réunionnais, c'est prendre sa part de responsabilité dans le développement économique de son territoire, les activités qui y sont menées et les emplois soutenus. Et vous, que faites-vous de votre argent ?

Julie Lenouvel et Emma Castel,
Utopies

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site internet et le blog de Tudigo, première plateforme de financement participatif de l'entrepreneuriat local : <https://www.tudigo.co>

Les outils de financement de la 3ème révolution industrielle dans les Hauts de France <https://rev3.fr/le-fonds-investissement/livret-epargne/>

Le site de crowdfunding réunionnais POCPOC : <https://www.pocpoc.re/>

Le blog de Michael H. Shuman sur l'investissement local (<http://michaelhshuman.com>) et son ouvrage The Local Economy Solution: How Innovative, Self-Financing « Pollinator » Enterprises Can Grow Jobs and Prosperity (2015)

Institut Slow Money : <https://slowmoney.org> et l'ouvrage de Woody Tasch SOIL: Notes toward the Theory and Practice of Nurture Capital (2017)

Suivre mon courrier ? Rien de plus simple avec le **Sticker suivi**.



Pour suivre tous vos courriers importants, collez le **sticker suivi** sur votre enveloppe déjà affranchie, quel que soit le niveau de service (Lettre verte, Lettre prioritaire et Ecopli)⁽¹⁾ et suivez votre envoi sur **laposte.fr**

Economique : 0,40 € net⁽²⁾⁽³⁾ quel que soit le poids de votre envoi⁽¹⁾.

En vente ici et sur [laposte.fr](https://www.laposte.fr)



simplifier la vie



POINTS DE VUE D'EXPERTS

UNE PROPOSITION DE LOI POUR EN FINIR AVEC LES INDIVISIONS SUCCESSORALES

LE 6 DÉCEMBRE 2017 A ÉTÉ ENREGISTRÉE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À FACILITER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE ET À RELANCER LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN OUTRE-MER. IL FAUT SALUER CETTE INITIATIVE PARLEMENTAIRE PORTÉE PAR SERGE LETCHIMY, DÉPUTÉ DE LA MARTINIQUE, ET ERICKA BAREIGTS, DÉPUTÉE DE LA RÉUNION.

Mal chronique, l'indivision successorale trouve sa source à La Réunion dans son histoire. La faiblesse des moyens financiers et la petitesse des valeurs des terrains concernés jusqu'au début des années 2000 ont laissé perdurer pendant 2, 3, voire 4 générations, et parfois plus des successions non réglées et des terrains non partagés.

Le constat d'un "fléau endémique de l'indivision" Outre-mer

Les Réunionnais se sont adaptés : les partages avaient lieu de manière verbale, partage "de bouche" et les parts (les droits indivis puisqu'aucun partage n'avait été effectué) étaient vendues tranquillement. Chaque héritier ou chaque branche appréhendait une partie du terrain de la succession et s'y installait de sorte que nombre d'indivisions successorales actuellement concernent des parcelles déjà occupées.

Quand on sait que les familles réunionnaises pouvaient compter facilement 8, 10 ou 12 enfants il y a 2 générations, 6 enfants la génération suivante, et qu'il n'est pas rare d'avoir encore aujourd'hui des familles de 3 à 4 enfants, le nombre d'héritiers, de co-indivisaires dans une indivision non réglée, peut dépasser les 100 personnes.

Ces situations de fait ont engendré des dossiers inextricables. Il est déjà parfois difficile de régler une succession, il est très très difficile voire impossible de régler plusieurs successions en cascade en commençant par des décès vieux parfois de 100 ans, entre les héritiers introuvables et ceux qui ne comprennent pas pourquoi on les sollicite surtout quand ils occupent le terrain depuis de très nombreuses années. Il est également compliqué de retrouver les titres de propriété ; ou avec des titres de propriétés très anciens, de déterminer avec précision l'emplacement géographique, les limites et la superficie des terrains successoraux. L'expertise du géomètre-expert est alors incontournable notamment pour pallier à un cadastre rénové il y a à peine 40 ans dans le département. Enfin, le coût financier n'est pas indolore puisqu'il s'agit de régler certes à plusieurs, mais d'un coup, des frais de 10 ou 15 successions.

La Réunion ne fait pas exception. Tout l'outre-mer est touché. On estime ainsi que 40% du foncier de la Martinique est gelé par les indivisions successorales.



L'un des freins aux règlements de ces indivisions est la règle de l'accord amiable unanime, garante du droit de propriété mais source de tous les blocages. La proposition de loi Letchimy propose une nouvelle règle d'exception pour régler ces situations d'exception : celle de la majorité simple.

Si cette loi est adoptée, il pourra être procédé au partage à la majorité, soit avec la partie des héritiers représentant plus de la moitié des parts dans la succession. Cette règle de majorité s'appliquera aussi à la vente amiable.

Vers la fin temporaire de l'unanimité

Certes, cette disposition ne s'appliquera que pendant 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2028, et concernera uniquement les vieilles successions (celles dont les décès remonteront à plus de 5 ans ou 10 ans à compter de la promulgation de la loi, c'est-à-dire 2008 ou 2013, si la loi est votée avant le 31 décembre 2018). La perspective n'en reste pas moins belle.

Ce mécanisme repose sur une procédure déjà connue de l'article 815-5-1 du Code civil : la constatation dans un acte devant notaire de l'accord de la majorité, puis notification par voie d'huissier aux autres co-indivisaires, publication par voie d'affichage, de journaux et sur un site internet, et ouverture d'un délai de réflexion de 3 ou 4 mois.

A défaut d'opposition, on passe la vente ou le partage à l'issue du délai. En cas d'opposition, il suffit de demander l'autorisation du juge pour procéder à l'opération, le juge vérifiant juste que l'opération ne porte pas une atteinte excessive aux droits de l'indivisaire qui a marqué son opposition.

Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2018, et par le Sénat toujours en première lecture le 4 avril dernier mais en des termes légèrement différents. Le parcours législatif suit aujourd'hui toujours son cours. Soyez convaincus que la Chambre des Notaires de la Réunion reste à l'affût de l'adoption de cette loi.

Me Bertrand Macé
Notaire



PUB EN LIGNE : LE NET PLUS ULTRA ?

UNE AUDIENCE PLANÉTAIRE, DES DATAS CIBLÉES, DES COÛTS MOINDRES, UN MESSAGE MOBILE, UN IMPACT CHIFFRABLE... AUTANT DE RAISONS QUI EXPLIQUENT LE REcul, LOGIQUE, DES SUPPORTS TRADITIONNELS FACE À L'AVÈNEMENT DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE. POUR AUTANT, LE "TOUT-NUMÉRIQUE" N'APPARAÎT PAS SOUHAITABLE.

AACC
OUTRE-MER

Un tiers ! Entre 2000 et 2017, en France, les recettes publicitaires de la télévision, de la presse imprimée, de la radio, de l'affichage extérieur et du cinéma ont diminué d'un tiers. Sur la même période, la publicité sur Internet n'a en revanche cessé de se développer, pour attirer aujourd'hui plus d'un tiers du total des recettes publicitaires. Plutôt inquiétant pour les supports médiatiques historiques, ce constat a été établi lors de l'enquête "*Médias et publicité en ligne : transfert de valeur et nouvelles pratiques*", rendue publique en juillet dernier par le ministère de la Culture et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Menée par le cabinet de conseil Bearing Point, l'enquête se révèle même catastrophique pour la presse imprimée, ou print... En effet, quand la télévision enregistre une baisse de 17% et la radio de 15%, les recettes publicitaires sur le print s'effondrent de 71%, de 5,4 milliards à environ 1,5 milliard d'euros ! Si la chute importante de la diffusion ne peut être éludée (de 7 milliards d'exemplaires dans les années 90 à 3,2 milliards en 2017), les choix stratégiques et l'inadaptation des médias historiques au virage numérique sont toutefois à souligner. Ainsi, malgré une progression forte et régulière de l'audience des sites et applications de presse ces dernières années, les recettes digitales auraient diminué de 2% en 2016 et 2017. Globalement, les acteurs historiques n'ont pas réussi à monétiser correctement leurs audiences sur le digital. Et l'enquête d'aborder quelques pistes de rétablissement : avoir des moyens techniques et humains suffisants, mutualiser (avec les concurrents d'autrefois) les investissements nécessaires, développer de nouveaux formats et des supports innovants pour créer de la valeur par le contenu, tout en collant au plus près des attentes des annonceurs.

Mais certains acteurs du marketing international commencent à pointer les limites d'un tel virage vers le "tout-numérique". D'un point de vue commercial d'abord, le contexte publicitaire d'Internet apparaît d'une part souvent incertain, instable, avec une image de marque susceptible d'être rapidement mise en danger par un bad buzz et l'effondrement de son e-reputation ; d'autre part, il semble essentiel de préserver la diversité des supports (et donc des cibles et des marchés) pour assurer une efficacité large et durable des investissements en ligne. D'un point de vue démocratique ensuite, ceux qui captent la grande majorité de la valeur du marché de la publicité digitale (et même plus de 90% du marché mobile) étant encore et toujours les GAFA ! Google et Facebook en tête, dont le reach élevé et les possibilités de ciblage à coût compétitif séduisent les annonceurs du monde entier.

Pourtant, il apparaît essentiel que les annonceurs et leurs agences adoptent des stratégies plurielles, au travers desquelles elles contribuent à continuer de faire vivre les médias traditionnels locaux, et notamment la presse quotidienne régionale qui est au plus mal. Car qui dit baisse des revenus publicitaires dit menace de disparition du média, à court ou moyen terme. Or ces relais d'information de proximité sont essentiels au fonctionnement d'un système démocratique digne de ce nom. La tendance planétaire est à communiquer aujourd'hui sur des valeurs pour convaincre le citoyen consommateur de finaliser un achat "éthique". Mais qu'en sera-t-il le jour où le citoyen disparaîtra au profit du seul consommateur ? La disparition d'un média local est un pas supplémentaire vers ce modèle dont certains esprits cyniques rêvent, mais qui est très loin de la vision portée par l'AACC.

L'AGEFIPH, VOTRE PARTENAIRE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

→ vous informe, vous oriente et vous outille

Un collaborateur de l'Agefiph vous apporte une information générale sur l'emploi des personnes en situation de handicap : les interlocuteurs utiles, les outils et les solutions mobilisables, les aides existantes.

→ Vous aide à construire votre plan d'actions

Le collaborateur de l'Agefiph analyse, avec vous, vos besoins, enjeux et axes de développement. Vous pourrez ainsi construire ensemble un plan d'actions adapté à votre entreprise.

→ Vous accompagne à la mise en œuvre de votre plan d'actions

Par exemple, l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation de vos collaborateurs, l'appui à la mise en œuvre d'un projet particulier ...

A noter : Les TPE/PME qui en ont besoin peuvent bénéficier d'un appui renforcé.

Vous souhaitez :

- Partager votre expérience avec d'autres référents handicap ?
- Rencontrer des entreprises qui ont des problématiques similaires aux vôtres ?
- Trouver des idées, des sources d'inspiration pour mener vos actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.



REJOIGNEZ LE RÉSEAU ET PARTICIPEZ AUX ATELIERS COLLABORATIFS ORGANISÉS PAR L'AGEFIPH

Les thèmes des ateliers sont fixés par les entreprises du réseau : recrutement, gestion des inaptitudes, communication interne, ...

L'Agefiph met des ressources à votre disposition sur le site internet www.agefiph.fr

- des ressources documentaires,
- l'espace d'emploi : cvthèque et publication de vos offres d'emploi,
- des outils pour remplir votre déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés,
- une base d'expériences réussies de recrutement, de maintien et de politique ressources humaines autour du handicap.

CONTACT

Par téléphone : **0262 20 98 15**

Par mail : entreprises.la-reunion-mayotte@agefiph.asso.fr





AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

Accélérateur de projets d'avenir

PROSPECTIVE

ATTRACTIVITÉ

INNOVATION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

OBSERVATOIRE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ENJEUX ET OBJECTIFS

L'économie circulaire, un océan d'opportunités d'affaires

- Comment sécuriser son entreprise dans un monde instable ? S'assurer face à l'envolée et à l'instabilité des prix des matières premières ?
- Comment transformer une réglementation et une fiscalité environnementales contraignantes en opportunité d'affaires ?
- Comment renforcer la rentabilité tout en protégeant la planète en consommant moins de ressources et en traquant les gaspillages ?
- Comment améliorer l'image de marque et fidéliser la clientèle ?

En jouant la carte de l'économie circulaire. Inspirée de la nature, cette économie économe nous propose de repenser nos manières de produire, de distribuer et de consommer pour créer de la valeur et des emplois et tirer le meilleur de chaque ressource du territoire.



VALORISONS NOS DÉCHETS

Nexa, votre allié dans votre propre transition

Pour vous accompagner dans cette transition, Nexa vous propose des services gratuits, adaptés à vos besoins :

- **des formations et des outils pédagogiques** pour découvrir le concept, les applications et mettre en pratique les outils de l'économie circulaire
- **un accompagnement sur mesure** pour repenser son modèle d'affaire vers l'économie circulaire
- **des actions collectives pour transformer vos produits et vos process de production** et réduire votre consommation de ressources par l'éco-conception et le design
- **des expertises et un accompagnement technique personnalisé**, en lien avec les partenaires du territoire, pour vous soutenir dans le lancement de votre nouvelle activité
- **un appui pour identifier et mobiliser les bons leviers de financements** publics comme privés.

NOVONS
La Réunion

**Retrouvez nos
prochaines actions,
conférences et ateliers,
ainsi que nos actualités
sur www.nexa.re**

Suivez-nous sur



Contact : contact@nexa.re - www.nexa.re - Tél : 02 62 20 21 21



L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER